

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2025 à 17h30

Bilan des opérations immobilières 2024

L'an 2025, le 17 mars à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical Salle du Conseil Municipal – Maire de BAHO – Place du 8 Mai 1945, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 7 mars 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

| | | |
|---------------------------------------|---------------------|---|
| PMMCU | Présents | Mmes Cécile MARGAIL - Armelle REVEL-FOURCADE MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Pierre PARRAT - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU |
| | Absents et suppléés | Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE |
| | Absents et Excusés | Aurélié PASTOR-BARNEOUD – MM. Jean-Louis CHAMBON - Jean-Luc GAMEZ - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - - Patrick PASCAL - Robert VILA |
| C. C. DES ASPRES | Présent | M. Jérôme DE MAURY |
| | Absent et Excusé | M. Bernard LEHOUSINE |
| C. C. ROUSSILLON CONFLENT | Présent | M. Alain DOMENECH |
| | Absents et Excusés | MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER |
| C.C. CONFLENT CANIGO | Présents | MM. Daniel ASPE - Henri GUITART – Bernard LAMBERT |
| C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE | Présente | Mme. Joëlle ESTALA METOIS |
| | Absent et suppléé | M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET |
| C.C. PYRENEES CATALANES | Absent et Excusé | M. Jean-Pierre ASTRUCH |
| C. C. PYRENEES CERDAGNE | Présent | M. Christian PALLARES |
| C.C. HAUT VALLESPER | Absent et Excusé | M. Alain MALIRACH |

Quorum : avec 22 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Pouvoir : Mme Aurélié PASTOR-BARNEOUD pouvoir à M. Pierre PARRAT

Vu le Code Général des Collectivités et plus particulièrement l'article L 5722 ;

Vu les Statuts du Syndicat ;

Rapporteur : M. Pierre PARRAT – Président

L'article L5722-3 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par les syndicats mixtes donne lieu chaque année à délibération de l'organe délibérant. De plus cet article précise que ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'établissement.

En application de ce dispositif législatif, le Comité Syndical du SMTBV est appelé à délibérer sur le bilan de ses opérations immobilières réalisées en 2024.

Monsieur le Président indique qu'au cours de l'année 2024, le SMTBV a procédé à :

- La régularisation par acte authentique de la cession amiable au GFA du Canigou pour un montant de 53 632.65 €
- La régularisation par acte authentique de l'acquisition amiable à PMMCU pour la compensation des travaux du Chenal Vert pour un montant de 1 €.
- La régularisation par acte authentique du transfert des contrats d'obligation réelle environnementale de PMMCU pour la compensation des travaux du chenal vert à l'euro symbolique.

Il rappelle également, à l'assemblée, avoir soumis au Comité Syndical au cours de l'année 2024 :

- 2 délibérations, portant aliénation à l'EPFL de :
 - 2 portions de parcelles sur la commune de Saint-Estève pour le contournement sud de la commune pour un montant de 345 €.
 - 1 parcelle sur la commune de Sainte-Marie la Mer dans le cadre de la création extension du port de plaisance pour un montant de 385 €.
- 3 délibérations portant constitution de droits réels :
 - Constitution de servitudes avec la SARL Pôle Aménagement pour le Lotissement les ALZINES sur la Commune du Soler pour un montant de 25 000 €.
 - Constitution de servitudes avec ENEDIS – Avenue Julien Panchot sur la commune de Perpignan pour le projet IRVE pour un montant de 9 500 €.
 - Constitution de droit réel de jouissance spécial à titre gracieux pour la sécurisation en eau potable sur la commune de Torreilles avec PMMCU.

L'état récapitulatif et résumé des informations essentielles est ci-annexé :

Entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. PREND ACTE et APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2024 tel que présenté et conformément au tableau joint à la présente délibération. :
2. PRECISE que le tableau récapitulatif figure en annexe au compte administratif de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 26/03/2025 |
| Reçu en préfecture le 26/03/2025 |
| Publié le |
| ID : 066-200087286-20250317-DELIBCS202510-DE |



Publié le 26/03/2025 sur le site internet du SMTBV



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

| N° | TYPE DE DOSSIER | TYPE DE BIEN | ACQUEREUR / VENDEUR / PARTIE A L'ACTE | COMMUNE | ADRESSE | CADASTRE | OBJET | PRIX | DELIBERATION N° ET DATE | ACTE |
|----|--|--------------|---------------------------------------|---------------------|---|--|--|-----------------|-----------------------------------|------------------------------|
| 1 | Régularisation Acte de cession | Terrain | GFA du Canigou | Perpignan | La Courragade | CT 0021 0023 0025 0206 0183 0184 0185 0249 | Création serres agricoles photovoltaïques | 53 632.65 € | DELIBCS202 2.371 11/07/2022 | Acte signé le 24/09/2024 |
| 2 | Régularisation Acte d'acquisition | Terrain | PMMCU | Sainte-Marie la Mer | El Riberal Les Closes Cami de Canet | AW 0070 AW 0115 0117 AX 0113 0180 | Compensation Travaux Chenal Vert Canet-en-Roussillon | 1.00 € | DELIBCS202 3.65 28/11/2023 | Acte signé les 24-25/10/2024 |
| 3 | Régularisation Acte d'acquisition ORE | Terrain | PMMCU | Sainte-Marie la Mer | Cami de Canet | AX 0112 0179 | Compensation Travaux Chenal Vert Canet-en-Roussillon | Euro Symbolique | DELIBCS202 3.65 28/11/2023 | Acte signé les 24-25/10/2024 |
| 4 | Aliénation | Terrain | EPFL | Saint-Estève | Camp Del Hort Als Aiguals | BN 0190 0192 | Contournement sud Saint-Estève | 345.00 € | DELIBCS202 4.70 28/11/2024 | PV signée |
| 5 | Aliénation | Terrain | EPFL | Sainte-Marie la Mer | Avenue des Dauphins | AO0116 | Création Extension Port de Plaisance | 385.00 € | DELIBCS202 4.69 28/11/2024 | PV signée |
| 6 | Servitudes | Terrain | SNC FONCIER CONSEIL | Le Soler | Terme de San-Féllu | AY0010 | Aménagement lotissement « les Alzines ». | 25 000.00 € | DELIBCS202 4.66 28/11/2024 | Acte à intervenir |
| 7 | Servitudes | Terrain | ENEDIS | Perpignan | Mas Bruno Pas de la Palla Orle Est | IL 0699 0199 IK 1204 1142 1139 1201 0727 1283 | Projet IRVE Alimentation poste HTA Julien Panchot | 9 500.00 € | DELIBCS202 4.67 28/11/2024 | Convention signée |
| 8 | Constitution de droits réels de jouissance | Terrain | PMMCU | Toreilles | La Madraguera | AR0025 | Réfection réseaux Ep | Titre gracieux | DELIBCS202 4.68 28/11/2024 | Convention signée |